

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	13	13

3-1909/2022

Date de la convocation

13 septembre 2022

Date d'affichage

13 septembre 2022

Pour	Contre	Abstention
13	0	1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 19 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA

Excusés : M. Guy BITAILLOU (ayant donné parocuration à M. Guy CAZALET).

Secrétaire de séance : Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE

Objet : ELECTRIFICATION RURALE - Programme «FACE AB (Extension souterraine) 2022 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 22EX115

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation propriété BITAILLOU Guy.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ « FACE AB (Extension souterraine) 2022 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,:

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	8 024,42 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	802,44 €
- frais de gestion du SDEPA	334,35 €
TOTAL	9 161,21 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	5 884,58 €
- TVA préfinancée par SDEPA	1 471,14 €

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 471,14 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	334,35 €
TOTAL	9 161,21 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.
 Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

